



DÉLIBÉRATION

OBJET : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.

L'an deux mille vingt-six, **le 29 avril**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Gilles COLLOMB, Maire**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **23/04/2026**.

Présents : **Gilles COLLOMB, Évelyne COQUERAN, Gabriel SCHANG, Véronique LONG, Pierre TAGLIAFERRO, Patrick VAN MOERKERCKE, Jean-Noël BISACCIA, Patrick PIN, Marie-Lise SONCINI, Nathalie DALMASSO, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Robin GIANA, Marion MELICUCCI, Claudia CUORDIFEDE, Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Sandrine MAROC à Gabriel SCHANG, Stéphane LE ROUX à Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD à Valérie SCOTTO DI CÉSARÉ,**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2026-028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 1411-5 ;

Vu la réponse ministérielle n°34258 parue au JO le 7 décembre 2004 ;

Vu la délibération n°2026-005 du 31 mars 2026 portant sur l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Vu la délibération n°2026-006 du 31 mars 2026 portant sur l'élection des membres de la commission de Délégation de Services Publics (DSP) ;

Vu la délibération n°2026-027 du 29 avril 2026 ;

Considérant que la commission d'ouverture des plis pour les délégations de services publics est amenée à intervenir dans la passation des marchés de délégation de service public ;

Considérant que cette commission se compose du Maire, Président de droit, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants ;

Considérant que dans les communes de moins de 3500 habitants, la commission d'appel d'offres peut siéger dans la procédure de délégation de service public à condition d'y avoir été habilitée par l'assemblée délibérante ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

SUPPRIME la délibération n° 2026-006 du 31 mars 2026 ;

DECIDE que la commission d'appel d'offres désignée le 31 mars 2026 est habilitée à siéger dans la procédure de délégation de service public de la commune. Ses membres titulaires : **Jean-Noël BISACCIA, Laurent JULLIEN, Stéphane LE ROUX** ; et suppléants : **Robin GIANA, Nathalie DALMASSO et Claudia**

CUORDIFEDE siégeront par conséquent en qualité de membres de la commission de délégation de service public.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 29/04/2026.**

**Le Maire,
Gilles COLLOMB.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**

